

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 95

10 janvier 2014

### SOMMAIRE

ACAC Lux Re I .....	4526	Königlich-Sächsisches Wein und Sektcon-	
AI Diversified Holdings S.à r.l. ....	4533	tor S.A. Lux. Dr. Albert Prinz von Sach-	
Alpcot .....	4516	sen, Herzog zu Sachsen .....	4559
ASO Holding .....	4542	Kwik Service - Consultores e Serviços S.à	
ATS Transit International S.à r.l. ....	4543	r.l. ....	4536
Barentz Ravago Chemical Specialist S.A.		Laila One .....	4532
.....	4536	LDL Connect S.A. ....	4560
Bayovar Holdings .....	4546	Léa Kappweiler Gestion Immobilière ....	4542
Blue Spirit SA .....	4535	Lecta S.A. ....	4532
Brandbrew S.A. ....	4514	Limra International S.à r.l. ....	4543
BREDS Europe 1 NQ S. à r.l. ....	4517	Markit Group Limited S.à r.l. ....	4527
Broderna Holding S.à r.l. ....	4535	Merlin Entertainments Group Luxem-	
Capgemini Reinsurance Company .....	4526	bourg S.à r.l. ....	4527
CDC International S.à r.l. ....	4518	Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg	
Core Laboratories Luxembourg S.à r.l. ..	4518	Branch .....	4526
EG Solar Wickrange s.c.p. ....	4518	Noremar S.A. ....	4546
Financial Administration Services (Luxem-		PHM Holdco 19 S.à r.l. ....	4547
bourg) S.A. ....	4527	Ratatouille Sàrl .....	4517
Financière Leka S.A. ....	4529	Sapient Operations Luxembourg S. à r.l.	
Fleuramica S.A. ....	4530	.....	4542
GAMTrax Luxembourg S.A. ....	4530	SG Issuer .....	4545
GPB Asset Management S.A. ....	4532	Sky Flensburg S.à r.l. ....	4539
HAB Prop Co. B S.à r.l. ....	4522	Sorbitio Invest S.à r.l. ....	4523
Harmonessence S.A. ....	4522	SUNSHINE HOLDING S.A., Société de	
Harmonessence S.A. ....	4522	Gestion de Patrimoine Familial, SPF ....	4547
Hypo Pfandbrief Bank International S.A.		SVL S.à r.l. ....	4547
.....	4533	Touvan Holding S.A. ....	4526
Immo Tétange S.A. ....	4546	Touva S.A. ....	4525
International Entertainment S.A. ....	4525	T.T.F. ....	4546
Kansas City Southern International Ventu-		Voltaire .....	4518
res S.A. ....	4519		

**Brandbrew S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

L'an deux mille treize,  
le vingt-huit novembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «BRANDBREW S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696, constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 636, page 30509, le 6 septembre 2000 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte dressé par le notaire soussigné en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1827, page 87690, en date du 7 septembre 2010 (les «Statuts»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Gert Magis, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, occupant également la fonction de secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Jan Pohlodek, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à un milliard trente-trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US dollars (1.033.739.985 USD) représenté par sept millions cent soixante-quinze mille sept cent soixante (7.175.760) actions sans indication de valeur nominale.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par l'actionnaire, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

III. La procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rachat de cinq millions soixante-sept mille trois cent trente-trois (5.067.333) actions de la Société à leur valeur pair comptable (les «Actions Rachetées»).

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept cent trente millions US dollars (730.000.000 USD) de son montant actuel d'un milliard trente-trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US dollars (1.033.739.985 USD) à trois cent trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US dollars (303.739.985 USD).

3. Ajustement de la réserve légale de la Société.

4. Annulation des Actions Rachetées.

5. Refonte complète de l'article 5 des Statuts.

6. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de racheter les Actions Rachetées sans indication de valeur nominale, à leur valeur pair comptable étant de cent quarante-quatre US dollars et six Cents (144,06 USD) à être remboursées à son actionnaire.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution susmentionnée, l'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent trente millions US dollars (730.000.000 USD) afin de le réduire de son montant actuel d'un milliard trente-trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US dollars (1.033.739.985 USD) à trois cent trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US dollars (303.739.985 USD).

*Troisième résolution*

Suite à la réduction de capital susmentionnée, l'actionnaire a décidé de réduire le montant de la réserve légale de la Société d'un montant de soixante-treize millions US dollars (73.000.000 USD) afin de réduire son montant actuel de cent trois millions trois cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars et cinquante Cents (103.373.998,50 USD) à un montant de trente millions trois cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars et cinquante Cents (30.373.998,50 USD), correspondant à 10% (dix pour cent) du capital social de la Société suite à la réduction (l'«Ajustement»).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'annuler les Actions Rachetées.

*Cinquième résolution*

Suite à la réduction de capital susmentionnée, l'article 5 des Statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US Dollars (303.739.985 USD), divisé en deux millions cent huit mille quatre cent vingt-sept (2.108.427) actions sans indication de valeur nominale, intégralement libérées.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre les deux textes, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen,  
on the twenty-eighth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "BRANDBREW S.A.", a Luxembourg public company limited by shares, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 75.696 and incorporated by a deed of the undersigned notary dated as of 15 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 06 September 2000, under number 636 and page 30509, (the "Company").

The Company's articles of association have been lastly amended by act of the undersigned notary, on June 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 07 September 2010, under number 1827 and page 87690 (the "Articles").

The meeting was opened by Mr Gert Magis, director, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (the "Chairman") and also being the secretary.

The shareholder elected as scrutineer Mr Jan Pohlodek, director, with professional address at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The share capital of the Company currently amounts to one billion thirty-three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 1,033,739,985) represented by seven million one hundred seventy-five thousand seven hundred sixty (7,175,760) shares without an indication of value thereof.

II. The shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholder, the proxyholder of the shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The power of attorney of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

IV. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider the redemption of five million sixty-seven thousand three hundred thirty-three (5,067,333) shares of the Company at their accounting par value (the "Redeemed Shares").

2. Consider decreasing the share capital of the Company by an amount of seven hundred and thirty million United States Dollars (USD 730,000,000) from its present amount of one billion thirty-three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 1,033,739,985) to three hundred and three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 303,739,985).

3. Adjustment of the legal reserve of the Company.
4. Consider the cancellation of the Redeemed Shares.
5. Subsequent full restatement of article 5 of the Articles.
6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to redeem the Redeemed Shares without an indication of value thereof, at their accountable par value, being one hundred forty-four United States Dollars and six Cents (USD 144.06), to be reimbursed to its sole shareholder.

*Second resolution*

Further to the above resolution, the meeting resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty million United States Dollars (USD 730,000,000) in order to decrease it from its present amount of one billion thirty-three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 1,033,739,985) to three hundred and three million seven hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-five United States Dollars (USD 303,739,985).

*Third resolution*

Subsequently to the above share capital decrease, the shareholder further resolved to decrease the amount of the legal reserve of the Company by an amount of seventy-three million United States Dollars (USD 73,000,000) so as to decrease it from its current amount of one hundred three million three hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars and fifty Cents (USD 103,373,998.50) to an amount of thirty million three hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars and fifty Cents (USD 30,373,998.50), corresponding to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company further to the decrease (the "Adjustment").

*Fourth resolution*

The meeting resolved to cancel the Redeemed Shares.

*Fifth resolution*

Pursuant to the above decrease of share capital, Article 5 of the Articles is amended and shall henceforth be read only in French as follows:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent trois millions sept cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq US Dollars (303.739.985 USD), divisé en deux millions cent huit mille quatre cent vingt-sept (2.108.427) actions sans indication de valeur nominale, intégralement libérées".

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the two texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Signé: G. MAGIS, J. POHLODEK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15784. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013172031/152.

(130209737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Alpcot, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171938/10.

(130210227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**BREDS Europe 1 NQ S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.328.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172033/11.

(130209780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Ratatouille Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, Keesesch Gassel.

R.C.S. Luxembourg B 135.636.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Madame Joëlle FRANTZEN, salariée, demeurant à L-5513 Remich, 5, rue du Bois,
- 2) Monsieur Giuseppe MOSCIA, indépendant, demeurant à L-5513 Remich, 5, rue du Bois.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «RATATOUILLE S. à r. l.», ayant son siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 3, Keesesch Gassel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135636, a été constituée suivant acte notarié du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 21 février 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, détenues par chacun des deux associés à raison de 50 parts sociales.

Que les comparants, prénommés, sont et resteront propriétaires de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associés de la Société, ils déclarent expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Ils déclarent en outre prendre solidairement à leur propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société et entreprendre toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'ils ont pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-5513 Remich, 5, rue du Bois où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

*Déclaration*

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. FRANTZEN, G. MOSCIA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 décembre 2013. Relation: REM/2013/2114. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013171917/43.

(130209677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**CDC International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.034.

Je soussigné, Monsieur Alexandre LIPPENS, demeurant au 43, Boslaan B-8300 Knokke-Heist déclare par la présente que les parts sociales de la société CDC INTERNATIONAL S.à R.L. ont été transférées en date du 17 septembre 2013 de la manière suivante:

- La société NINTH WAVE SPRL, avec son siège social au 37, avenue de la Corniche B-1420 Braine-l'Alleud a cédé les 1.178 parts sociales qu'elle détenait dans la société CDC INTERNATIONAL SARL à la société ALL MEDIA HOLDING, avec son siège social au 252-254 Avenue de Tervueren, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0538.721.469.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2013.

Référence de publication: 2013175508/15.

(130214532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Voltaire, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176311/9.

(130214608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**EG Solar Wickrange s.c.p., Société Civile Particulière.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg E 5.238.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société Civile "EG Solar Wickrange" du 12 décembre 2013.*

«Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

Monsieur Ramon Kempt domicilié Grubenbecherstrasse 13

Bocklemünd/Mengenich, D-50829 Köln, est nommé gérant.»

Référence de publication: 2013179371/14.

(130218135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

**Core Laboratories Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.463.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat daté du 27 juin 2012, l'associé de la Société, Core Laboratories Sales N.V., domicilié à Ara Hill Top Building, Pletterijweg Oost 1, Unit A-10, Curaçao a transféré ses 2,000,000 de parts sociales de la Société à Core Laboratories Gibraltar Limited, domicilié au 28, Irish Town, Gibraltar

Il résulte donc de ce qui précède, qu'à partir du 27 juin 2012, le nouvel associé de la Société, détenant l'entière des 2,000,000 de parts sociales est Core Laboratories Gibraltar Limited, domicile au 28, Irish Town, Gibraltar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013176560/16.

(130216521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Kansas City Southern International Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.725.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of October.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary shareholder's general meeting of Kansas City Southern International Ventures S.A., a corporation incorporated under the laws of the United Mexican States, having its registered office at Mexico City, Federal District, United Mexican States, registered in the Public Registry of Commerce (Registro Publico de Comercio) of Mexico City in the electronic commerce file 5003041 on August 26, 2013, and having its place of effective management/place of central administration at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.725.

The meeting is opened by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairperson"), who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairperson declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy/proxies of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed after having been signed *in variatur* by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, that all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

*Agenda*

1 ) Consider waiving the convening notice;

2) Consider the increase of the share capital of the Company by an amount of ten millions three hundred seventy six thousand Mexican Pesos (MXN 10,376,000) by the issuance of ten million three hundred seventy six thousand (10,376,000) ordinary nominative shares, without face value (the "New Shares"), together with a share premium of forty one million five hundred four thousand Mexican Pesos (MXN 41,504,000) (the "Share Premium");

3) Consider the subscription by Kansas City Southern International Investments S.A., a corporation (Société Anonyme) incorporated under the laws of the United Mexican States, having its registered office at Mexico City, Federal District, United Mexican States, registered in the Public Registry of Commerce (Registro Publico de Comercio) of Mexico City in the electronic commerce file 487071-1 on January 30, 2013, and having its place of effective management/place of central administration at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.499 ("kcsii") to all the New Shares together with the Share Premium;

4) Consider the full payment in cash of all the New Shares together with the Share Premium;

5) Consider the amendment of Article 6 of the Company's articles of association to give it the following content:

"Capital stock. The subscribed and paid capital of the Company is set at one billion six hundred seventy million four hundred sixty four thousand six hundred Mexican Pesos (MXN 1,670,464,600), and is represented by one billion six hundred seventy million four hundred sixty-four thousand six hundred (1,670,464,600) ordinary nominative shares without face value."

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder(s) of the Company and on basis of the agenda, the shareholder (s) of the Company take(s) the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present general meeting, the general meeting waives the convening notice, the shareholder(s) considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has/have been communicated to it/them in advance.

*Second resolution*

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of ten million three hundred seventy six thousand Mexican Pesos (MXN 10,376,000) in order to raise it from its present amount of one billion six hundred sixty million eighty eight thousand six hundred Mexican Pesos (MXN 1,660,088,600) to one billion six hundred seventy millions four hundred sixty four thousand six hundred Mexican Pesos (MXN 1,670,464,600) by the issue of the New Shares.

*Third resolution*  
*Subscription - Payment*

The general meeting resolves to agree to the subscription of all the New Shares together with the Share Premium by KCSII.

Thereupon, KCSII declares to subscribe to all the New Shares together with the Share Premium.

All the New Shares together with the Share Premium have been fully paid in cash, so that the amount of fifty one million eight hundred eighty thousand Mexican Pesos (MXN 51,880,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Fourth resolution*

Pursuant to the above share capital increase, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Capital stock. The subscribed and paid capital of the Company is set at one billion six hundred seventy million four hundred sixty four thousand six hundred Mexican Pesos (MXN 1,670,464,600), and is represented by one billion six hundred seventy millions four hundred sixty four thousand six hundred (1,670,464,600) ordinary nominative shares without face value."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand one hundred Euros (EUR 4,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Kansas City Southern International Ventures S.A., une société anonyme dûment constituée selon les lois des Etats Unis du Mexique, ayant son siège social à Mexico, District Fédéral, Etats Unis du Mexique et enregistrée auprès du registre public de commerce (Registro Publico de Comercio) de Mexico dans le registre du commerce électronique 500304-1 daté du 26 aout 2013 et ayant son lieu d'administration effective/d'administration centrale au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 178.725.

L'assemblée est ouverte par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire de résidence à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que président (ci-après le «Président») qui désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme Solange Wolter, clerc de notaire de résidence à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président requière et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) du/des actionnaire(s) représenté(s) et le nombre d'actions qu'il(s) détient/détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le (s) actionnaire(s), son/leur(s) mandataire(s) et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La/les procuration(s) de(s) actionnaire(s) représenté(s) restera/resteront également annexée(s) au présent acte après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) du/des comparant(s) et le notaire instrumentaire.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.



III. Que l'ordre du jour de l'assemblée (l' «Ordre du Jour») est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;

2) Considérer l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions trois cent soixante-seize mille Pesos Mexicains (MXN 10.376.000) par l'émission de dix millions trois cent soixante-seize mille (10.376.000) actions nominatives ordinaires sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions»), avec une prime d'émission de quarante-et-un millions cinq cent quatre mille Pesos Mexicains (MXN 41.504.000) (la «Prime d'Emission»);

3) Considérer la souscription par Kansas City Southern International Investments S.A., une société anonyme dûment constituée selon les lois des Etats Unis du Mexique, ayant son siège social à Mexico, District Fédéral, Etats Unis du Mexique et enregistrée auprès du registre public de commerce (Registro Publico de Comercio) de Mexico dans le registre du commerce électronique 487071-1 daté du 30 janvier 2013 et ayant son lieu d'administration effective/d'administration centrale au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 175.499 ("KCSII") à toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission;

4) Considérer la libération intégrale en numéraire de toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission

5) Considérer la modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Capital-actions. Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à un milliard six cent soixante-dix millions quatre cent soixante-quatre mille six cent Pesos Mexicains (MXN 1.670.464.600), et est représenté par un milliard six cent soixante-dix millions quatre cent soixante-quatre mille six cent (1.670.464.600) actions ordinaires nominatives sans valeur nominale.»

6) Divers.

Le(s) actionnaire(s) de la Société, après avoir délibéré(s), et sur base de l'Ordre du Jour, prend/prennent à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée générale renonce aux formalités de convocation, le(s) actionnaire(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'Ordre du Jour qui lui/leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions trois cent soixante-seize mille Pesos Mexicains (MXN 10.376.000) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un milliard six cent soixante millions quatre-vingt-dix-huit mille six cent Pesos Mexicains (MXN 1.660.088,600) à un milliard six cent soixante-dix millions quatre cent soixante-quatre mille six cent Pesos Mexicains (MXN 1.670.464.600) par l'émission des Nouvelles Actions.

*Troisième résolution*

*Souscription - Libération*

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription de toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission par KCSII.

Ainsi, KCSII déclare souscrire à toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission.

Toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission ont été entièrement libérée par versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-et-un millions huit cent quatre-vingt mille Pesos Mexicains (MXN 51.880.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Capital-actions. Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à un milliard six cent soixante-dix millions quatre cent soixante-quatre mille six cent Pesos Mexicains (MXN 1.670.464.600), et est représenté par un milliard six cent soixante-dix millions quatre cent soixante-quatre mille six cent (1.670.464.600) actions ordinaires nominatives sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ four thousand one hundred Euros (EUR 4.100.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le(s) comparant(s) l'a/ ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164925/174.

(130201255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**HAB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.915.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Yves Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

HAB Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013176801/22.

(130215596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Harmonessence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.770.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois HARMONESSENCE S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2013.

M. DERGUIANI.

Référence de publication: 2013176806/10.

(130215761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Harmonessence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.770.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois HARMONESSENCE S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2013.

N. CARELLE.

Référence de publication: 2013176807/10.

(130215761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Sorbitio Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.521.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,  
ON THE TWENTY-Fifth DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER,

before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Sorbitio Invest S.à.r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 179521, incorporated on 6 August 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 3 October 2013, number 2448. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 25 October 2013 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mrs Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary record as follows:

(I) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies of the represented shareholders initialled by the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered therewith.

(II) It results from the attendance list that the shareholders and all the two hundred million (200,000,000) shares in issue were represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly pass resolutions on all items of the following agenda:

The appearing parties representing the whole share capital deliberated upon the following agenda:

*Agenda*

1. Modification of the financial year of the Company in order for the financial year to start every year on 1st May and close on 30<sup>th</sup> April the following year.

2. Subsequent amendment of Article 11.1 of the Articles of Association of the Company.

3. Modification of the date of the annual general meeting subsequent to the above.

4. Subsequent modification of Article 9.1 of the Articles of Association of the Company.

After having reviewed the item of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to change the financial year of the Company in order for the financial year to start every year on 1<sup>st</sup> May and close on 30<sup>th</sup> April the following year.

As a result, the financial year started at the incorporation of the Company will close on 30<sup>th</sup> April 2014.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolved to amend Article 11.1 of the Articles of Association which shall read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> May and ends on the 30<sup>th</sup> April of the following year."

*Third resolution*

The shareholders decide to change the date of the Annual General Meeting and decide that it shall be held to the 20<sup>th</sup> of the month of October at 2.00 p.m.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolved to amend Article 9.1 of the Articles of Association which shall read as follows:

" **9.1.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20 of the month of October, at 2.00 p.m.."

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1.200.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, il s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Sorbitio Invest S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 179521, constituée le 6 août 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2248 du 3 Octobre 2013. Les statuts ont été modifié suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 25 octobre 2013, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée fut présidée par Mme Stella LE CRAS, employée, résidant à Luxembourg.

Mme Caroline RONFORT, employée, résidant à Luxembourg, fut nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(I) Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont reflétés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations des associés représentés, paraphées par le bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(II) Il résulte de la liste de présence que les associés et la totalité des deux cent millions (200.000.000) parts sociales émises étaient représentés à la présente assemblée de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'exercice social de la Société de sorte à ce qu'il débute chaque année au 1<sup>er</sup> mai et se clôture au 30 avril de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts de la Société.

3. Modification suite aux précédentes résolutions de la date de l'assemblée générale des associés.

4. Modification subséquente de l'article 9.1 des statuts de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte à ce qu'elle débute au 1<sup>er</sup> mai et qu'elle se clôture au 30 avril de l'année suivante.

Il en résulte que l'exercice social ayant commencé à la constitution de la Société sera clôturée le 30 avril 2014.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution précédente, les Associés ont décidé de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. Exercice social.** L'année sociale commence le premier mai et se termine le 30 avril de l'année suivante."

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier la date de l'assemblée générale des associés et ils ont décidé qu'elle devra être tenue, le 20 du mois d'octobre à 14.00 heures.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution précédente, les Associés ont décidé de modifier

l'article 9.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **9.1.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 du mois d'octobre, à 14.00 heures."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite, la partie comparante, dont le nom, prénom, statut civil et résidence sont connus du notaire, et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 novembre 2013. Relation: RED/2013/2027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013167789/125.

(130203591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

#### **International Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.749.

#### *Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 13 décembre 2013*

En date du 13 décembre 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Roger Neil SMITH en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013;

- De nommer Mlle Emilie LAMY, née le 19 septembre 1984 à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013, son mandat expirant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013174843/17.

(130213218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

#### **Touva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.656.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177353/10.

(130216481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 64.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUVAN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013177354/10.

(130215292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**ACAC Lux Re I, Société Anonyme,  
(anc. Capgemini Reinsurance Company).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 24.867.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 26 novembre 2013*

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Lambert SCHROEDER de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique a nommé Madame Sabine PARCOLLET, née le 19 mai 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169398/16.

(130207007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.341.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait*

Il a été décidé dans les bureaux de Merlin Entertainments Jors du conseil d'administration du 20 novembre 2013 de MERLIN UK FINCO 2 LIMITED, une private company limited by shares, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales, sous le numéro 08753263, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3 Market Close, Poole, BH15 1NQ Dorset, Royaume-Uni (ci-après «la Société»), d'établir une succursale à Luxembourg, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- 1. Dénomination de la succursale.** La succursale a pour dénomination Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch.
- 2. Adresse de la succursale.** 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 3. Forme et Dénomination de la Société.** La Société est une private company limited by shares ayant pour dénomination MERLIN UK FINCO 2 LIMITED.
- 4. Registre et Numéro d'immatriculation de la Société.** La Société est enregistrée auprès du registre des sociétés (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 08753263.
- 5. Représentation de la Société.** Les personnes du Conseil d'administration ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter à l'égard de la justice sont les suivantes:
  - Monsieur Colin Armstrong, né le 22 juin 1964 à Edinburgh, Royaume-Uni, administrateur de la Société, ayant comme adresse professionnelle: Market Close, Poole, BH15 1NQ Dorset, Royaume-Uni;
  - Monsieur Nicholas Varney, né le 28 novembre 1962 à Rowner, Royaume-Uni, administrateur de la Société, ayant comme adresse professionnelle: Higher Farm House, Sturminster Newtown, DT10 2HB Dorset, Royaume-Uni.
- 6. Représentation de la succursale.** La personne ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter à l'égard de la justice est la suivante:
  - Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

A l'égard des tiers, la succursale est engagée par la signature individuelle et illimitée de Monsieur Sutherland, gérant de la succursale, nommé pour une durée illimitée.

**7. Activités de la succursale.** Bureau de représentation de MERLIN UK FINCO 2 LIMITED à l'exclusion de toute activité commerciale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2013172419/38.

(130209569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Markit Group Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.564.

L'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale et se nomme désormais  
Markit EDM Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2013.

Référence de publication: 2013175935/12.

(130214961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Financial Administration Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 50.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

*Pour compte de Financial Administration Services (Luxembourg) S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013176730/12.

(130215702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.764.845,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.846.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Merlin Entertainments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.309 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Claire GUILBERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 November 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 55,764,845, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.846 (the "Company"), incorporated on 22

June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1128 on 2 November 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 July 2010 pursuant to a deed of Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2647 on 22 December 2010.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint John Sutherland, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the single signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 of the 1915 Law, without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Merlin Entertainments S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.309 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Mademoiselle Claire GUILBERT, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 55,764,845, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.846 (la «Société»), constituée le 22 juin 2005 par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1128 le 2 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière



fois le 23 juillet 2010 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2647 le 22 décembre 2010.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer John SUTHERLAND, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, New Zealand, résidant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

*Quatrième résolution*

L' Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la Loi de 1915 sans l'autorisation de l'assemblée générale des associés de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. GUILBERT, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52264. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163686/111.

(130199308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Financière Leka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

L'adresse des administrateurs et administrateurs-délégués, Madame Nicole Le Gall et Monsieur Aimé Kanoui est dorénavant la suivante:

Casa El Bosque  
Avenida Aurora Boreal  
Marbella, golf Resort  
29619 BENAHAVIS  
Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013175675/17.

(130214884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Fleuamica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175687/10.

(130214734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**GAMTrax Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.308.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

is held an extraordinary general meeting of the shareholder (the Meeting) of GAMTrax Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 19-21 Rpite d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.308 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 29 March 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1240 of 27 May 2013. The articles of association of the Company have not been amended.

The Meeting appoints Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette as secretary (the Secretary). The Meeting appoints Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employee private, professionally residing in Esch/Alzette as scrutineer (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are together referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the shareholder, present or represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholder present or holder of powers of attorney and the members of the Bureau;

II. the power of attorney from the shareholder represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holder of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting; the Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter;

IV. all of the shares of the Company being represented, the shareholder of the Company waives the convening notice, considering itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance;

V. the agenda of the Meeting is as follows:

- (1) decision to change the date of the annual general meeting of the shareholder of the Company from the first Wednesday in November of each year to the second Wednesday in December of each year; and
- (2) decision to amend article 10.3 the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change.

After due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the shareholder of the Company from the first Wednesday in November of each year to the second Wednesday in December of each year.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 10.3 the Articles such that it shall now read as follows:

" **10.3.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Companies Act 1915, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice which shall be provided to the shareholder(s) at least twenty one (21) days before the meeting, on the second Wednesday in December of each year at 10:00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date of the first written above.

The deed having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour de novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GAMTrax Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.308 (la Société), constituée par un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1240 du 27 mai 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée nomme Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau;

II. la procuration de l'actionnaire représenté à l'Assemblée, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera également annexées au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

III. il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

IV. toutes les actions de la Société étant représentées, l'actionnaire de la Société renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance;

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) décision de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société du premier mercredi du mois de novembre de chaque année au deuxième mercredi du mois de décembre de chaque année; et

(2) décision de modifier l'article 10.3 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la modification ci-dessus.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société du premier mercredi du mois de novembre de chaque année au deuxième mercredi du mois de décembre de chaque année.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 10.3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **10.3.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation qui doit être envoyé au(x) actionnaire(s) au moins vingt-et-un (21) jours avant l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de décembre

de chaque année à 10.00 heures (CET). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14804.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013164874/114.

(130201680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**Lecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Giorgio De Palma, administrateur de la Société est désormais la suivante:

- Via dell'Orso 8, 20121 Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2013.

*Pour la Société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013170325/14.

(130207296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Laila One, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.063.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'administrateur A ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant comme représentant permanent Abtal-Cola Sylvie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013170320/14.

(130207719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173197/10.

(130211418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013173214/10.

(130211783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**AI Diversified Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.020.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.670.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of November, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AI Diversified Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and a share capital of USD 20,000, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of AI Diversified Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and a share capital of USD 110,020,000, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.670 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 5, 2012 pursuant to a deed of notary Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 31, 2012 under number 2174.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of eighty million United States Dollars (USD 80,000,000.-), so as to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred ten million twenty thousand United States Dollars (USD 110,020,000.-) represented by one hundred ten million twenty thousand (110,020,000) shares, with a nominal value of one United State Dollar (USD 1.-) each, to an amount of thirty million twenty thousand United States Dollars (USD 30,020,000.-), represented by thirty million twenty thousand (30,020,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, by way of cancellation of eighty million (80,000,000) shares issued to and held by the Sole Shareholder having a nominal value amounting to eighty million United States Dollars (USD 80,000,000.-) (the Share Capital Decrease);

2. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

4. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Share Capital Decrease.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at USD 30,020,000.- (thirty million twenty thousand United States Dollars), represented by 30,020,000 (Thirty million twenty thousand) shares of USD 1.-(one United State Dollar) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole associate, the Company will be considered as a "one-man company with limited liability" pursuant to article 179 (2) of the Law; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the Law will be applicable."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de novembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Al Diversified Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et disposant d'un capital social de USD 20.000, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique apparaît sous sa qualité d'associé unique de Al Diversified Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et disposant d'un capital social de USD 110.020.000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.670 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juillet 2012, suivant un acte du notaire Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 août 2012 sous le numéro 2174.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Diminution du capital social de la Société par un montant de quatre-vingt millions de dollars américains (USD 80.000.000.-), de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent dix millions vingt mille dollars américains (USD 110.020.000) représenté par cent dix millions vingt mille (110.020.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, à un montant de trente millions vingt mille dollars américains (USD 30.020.000.-), représenté par trente millions vingt mille (30.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1.-) chacune, par voie d'annulation de quatre-vingt millions (80.000.000) de parts sociales émises et détenues par l'Associé Unique ayant une valeur nominal totale de quatre-vingt millions de dollars américains (USD 80.000.000.) (la Diminution du Capital Social);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la Diminution du Capital Social.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 30.020.000,- (trente millions vingt mille dollars américains), représenté par 30.020.000 (trente millions vingt mille) parts sociales de USD 1,-(un dollar américain) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la Société sera considérée comme une "société à responsabilité limitée unipersonnelle" conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sont d'application."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1,300.).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte notarié est fait à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013171971/128.

(130210498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Blue Spirit SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 170.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174597/10.

(130213362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Broderna Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013174609/14.

(130213011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**BRCS S.A., Barentz Ravago Chemical Specialist S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67805 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174580/10.

(130213190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Kwik Service - Consultores e Serviços S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.287.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Immobilier Girasole 1986 SRL, ayant son siège social à via Claudio Monteverdi 16 00198 Roma (Italie), inscrite au registre de commerce de Rome sous le numéro 07657000589

ici représentée par Madame Maria Assunta COLUCCIA, avocat, demeurant à Rome, Claudio Monteverdi 16, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associé unique de Kwik Service - Consultores e Serviços LDA (la "Société"), ayant son siège social à Avenida Arriaga 77, Edifício Marina Fórum, 6.º, Sala 605, 9000 060 Funchal (Madère/Portugal), constituée le 29 juillet 2004 sous les lois portugaises;

- Que le capital de la société est de EUR 5.000.- (cinq mille euros) représenté par 5 (cinq) parts d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune;

- que par résolution valablement adoptée par l'associé de la Société à Funchal (Madère), le 30 septembre 2013, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Funchal (Madère/Portugal) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à la date de ce jour, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit portugais afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de Funchal à Luxembourg-Ville avec effet à la date de ce jour sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kwik Service - Consultores e Serviços S.à r.l.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg;

3. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.495.000.- (un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.000.- (cinq mille euros) à EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) par l'émission de 1.495 (mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, intégralement libérées par la conversion d'une créance détenue par l'associé à l'encontre de la société, d'un montant de EUR 2.995.000.- (deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros);

4. Modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2. ci-dessus;

5. Confirmation du mandat du gérant actuel, Monsieur Sergio Melpignano, pour une durée indéterminée;



6. Etablissement du siège social à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

7. Divers.

Ces faits exposés, l'associé unique, représenté comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'approuver et de ratifier le transfert du siège social de la Société de Funchal à Luxembourg-Ville avec effet à la date de ce jour, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'associé déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit portugais afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'associé décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kwik Service - Consultores e Serviços S.à.r.l.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte en conformité avec la loi luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.495.000.- (un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.000.- (cinq mille euros) à EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) par l'émission de 1.495 (mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

L'associé unique déclare souscrire les 1.495 (mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui à l'encontre de la société, d'un montant total de EUR 2.995.000.- (deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros), montant qui sera affecté comme suit:

- EUR 1.495.000.- (un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros) au capital social et,
- EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille) au compte réserve disponible.

L'existence et la valeur de ladite créance ont été justifiées au notaire instrumentant dans un rapport établi par le gérant de la société.

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

L'associé unique constate que la description et la consistance des éléments d'actif et de passif de la Société résultent du bilan intérimaire au 31 octobre 2013.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité portugaise, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité portugaise.

#### *Quatrième résolution*

Le capital social est donc fixé à EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, intégralement attribuées à l'associé unique, Immobiliare Girasole 1986 SRL, préqualifiée.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ainsi que la gestion de ses propres immeubles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination Kwik Service - Consultores e Serviços S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de confirmer le mandat du gérant actuel, Monsieur Sergio MELPIGNANO, né à Fasano (Italie), le 29 juillet 1946, demeurant à via in Lucina 17-I, Rome (Italie), pour une durée indéterminée.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide d'établir le siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 4.000.-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. A. COLUCCIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55523. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171589/182.

(130209504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

### **Sky Flensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.881.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of November,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Captiva Sky Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 149.871 (the "Captiva Sky"),

hereby represented by Mrs. Marta Kozinska, employee, residing professionally in Luxembourg in her capacity of the manager of Captiva Sky.

The appearing party declared to be the sole shareholder of Sky Flensburg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with nominal value of one Euro (EUR 1.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 149891 (the "Company"). The Company was incorporated on 7 December 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") N° 37 of 7 January 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind;
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mercurio Retail Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 2,464,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 124812, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances to the shareholder whether in cash or in kind on the liquidation profits.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company, in the name and on behalf of the Company as he may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party sign together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Captiva Sky Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 149871 («Captiva Sky»),

représentée aux fins des présentes par Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérante de la Captiva Sky.

Laquelle comparante a déclaré être l'associé unique de Sky Flensburg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 149881 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 37 du 7 janvier 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
  2. Nomination d'un liquidateur;
  3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;
  4. Divers.
- a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 2.464.000,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 124812, comme liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Kozinska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55098. Reçu douze euros Eur 12.-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins, d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171789/142.

(130209367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Sapient Operations Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.139.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175147/10.

(130213525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**ASO Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

---

*Extrait de la décision de l'actionnaire unique en date du 18 décembre 2013.*

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société du 18 décembre 2013 que:

Mr OLESEN Allan Strand, né le 17 décembre 1967 à Horsens (Danemark) et demeurant au 15 Ellehaven, DK-2950 Vedbaek, a été nommé gérant de la société ASO Holding en remplacement de Mr FROEKJAER-LORENDSSEN Claus, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176485/14.

(130216417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Léa Kappweiler Gestion Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 148.060.

---

*Extrait de la décision des associés en date du 6 décembre 2013*

Nomination de Monsieur Yves Eugène Jean ZIMMER, né le 15/02/1981 à Luxembourg, demeurant au 7, rue du Couvent, L-1363 Howald, au poste de gérant, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
LEA KAPPWEILER GESTION IMMOBILIERE  
Signature

Référence de publication: 2013176917/15.

(130215634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Limra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 101.300.

En date du 27 novembre 2013, la Société a été informée du changement d'adresse de Gérant de Catégorie B, Robin Christopher Jones. L'adresse a été modifiée comme suit:

- Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Limra International S.à r.l.  
Johannes Laurens de Zwart  
Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013176929/15.

(130215754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**ATS Transit International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone d'activité Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 182.177.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Filip ROZWADOWSKI, dirigeant d'entreprise, né à Torun (Pologne) le 25 novembre 1974, demeurant à 87-148 Papowo Torunskie, Lesna 17 (Pologne),

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Oleg POGORELY, ci-après qualifié sub 2.-,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2.- Monsieur Oleg POGORELY, employé privé, né à Merefa (Ukraine) le 1<sup>er</sup> avril 1975, demeurant à B-1300 Wavre, rue du Fonds des Mays, 13.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "ATS TRANSIT INTERNATIONAL s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités d'affrètement et de logistique, ainsi que le transport de marchandises par route.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.



S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Filip ROZWADOWSKI, préqualifié, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
2) Monsieur Oleg POGORELY, préqualifié, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Oleg POGORELY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4959 Bascharage, 45, Zone d'activité Op Zaemer.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: POGORELY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4533. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 décembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013170576/126.

(130207971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

#### **SG Issuer, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.363.

—  
*Extrait du Procès-Verbal du Directoire tenue le 14/11/2013 à 11h00*

#### *Première Résolution*

Le Directoire décide du transfert du siège social du 15 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 33 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec date d'effet au 14 Novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG ISSUER

Société Anonyme

Référence de publication: 2013170478/14.

(130207395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.977.

I. Par résolutions signées en date du 20 novembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gwenaëlle Cousin, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Jacob Mudde, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat;

II. Lors du conseil de gérance tenu en date du 20 novembre 2013, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176502/22.

(130215248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Noremar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.314.

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 11. Dezember 2013*

Es wurde u.a. wie folgt beschlossen:

Entgegen den Bestimmungen von Artikel 12 der Gesellschaftssatzungen, wird die Gesellschaft unter allen Umständen durch die einzige Unterschrift von Frau Edith KNAUF-REIFF vertreten und verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für NOREMAR S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013177074/15.

(130215975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Immo Tétange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175795/9.

(130214819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**T.T.F., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.872.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177316/10.

(130216086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**SVL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 48.289.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013177312/10.

(130215753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 17.913.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177311/10.

(130215481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.050.440,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.719.

In the year two thousand and thirteen (2013), on the twenty-fifth (25<sup>th</sup>) day of October, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Company).

The Company was incorporated on 21 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette), number 2620 of 23 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, dated 17 January 2013 and published in the Official Gazette number 1031 of 30 April 2013.

**THERE APPEARED:**

Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of exempted limited partnerships under registration number QH-49170 (the Sole Shareholder) acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under registration number QH-257538,

duly and validly represented for the purpose hereof by Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the one million eight hundred seventy-seven thousand one hundred (1,877,100) shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company amounting to eighteen thousand seven hundred seventy-one Euro (EUR 18,771) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Creation of ten (10) new classes of ordinary shares of the Company, being respectively the ordinary shares of the Company, the class A shares of the Company, the class B shares of the Company, the class C shares of the Company, the class D shares of the Company, the class E shares of the Company, the class F shares of the Company, the class G shares of the Company, the class H shares of the Company, and the class I shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and conversion of the existing one million eight hundred seventy-seven thousand one hundred (1,877,100) shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, into one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) ordinary shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class A shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class B shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class C shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class D shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class E shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class F shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class G shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class H shares of the Company, and one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class I shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(2) Increase of the equity capital of the Company by an aggregate amount of one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety Euro (EUR 110,316,690) in cash, out of which (i) a total amount of eleven million thirty-one thousand six hundred sixty-nine Euro (EUR 11,031,669) shall be used in order to increase the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of eighteen thousand seven hundred seventy-one Euro (EUR 18,771), represented by one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) ordinary shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class A shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class B shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class C shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class D shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class E shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class F shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class G shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class H shares of the Company, and one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class I shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of eleven million fifty thousand four hundred forty Euro (EUR 11,050,440), through the issuance of one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new ordinary shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class A shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class B shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class C shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class D shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class E shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class F shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class G shares of the Company, one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class H shares of the Company, and one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new class I shares of the Company, all having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and (ii) an aggregate amount of ninety-nine million two hundred eighty-five thousand twenty-one Euro (EUR 99,285,021) shall be allocated to the share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(3) Decision to amend articles 6, 8, 18 and 20 of the articles of association of the Company and to insert a new article 22 in such articles of association in order to, inter alia, reflect (i) the creation of new classes of shares of the Company and the increase of the Company's share capital contemplated under the above items, and (ii) some adjustments required with respect to the distribution of profits; and

(4) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) new classes of ordinary shares of the Company, being respectively the ordinary shares of the Company, the class A shares of the Company, the class B shares of the Company, the class C shares of the Company, the class D shares of the Company, the class E shares of the Company, the class F shares of the Company, the class G shares of the Company, the class H shares of the Company, and the class I shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder further resolves to convert the existing one million eight hundred seventy-seven thousand one hundred (1,877,100) shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, into:

- (i) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) ordinary shares of the Company;
  - (ii) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class A shares of the Company;
  - (iii) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class B shares of the Company;
  - (iv) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class C shares of the Company;
  - (v) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class D shares of the Company;
  - (vi) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class E shares of the Company;
  - (vii) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class F shares of the Company;
  - (viii) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class G shares of the Company;
  - (ix) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class H shares of the Company; and
  - (x) one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class I shares of the Company,
- all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of eleven million thirty-one thousand six hundred sixty-nine Euro (EUR 11,031,669) in order to bring it from its current amount of eighteen thousand seven hundred seventy-one Euro (EUR 18,771) represented by one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) ordinary shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class A shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class B shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class C shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class D shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class E shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class F shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class G shares of the Company, one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class H shares of the Company and one hundred eighty-seven thousand seven hundred ten (187,710) class I shares of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of eleven million fifty thousand four hundred forty Euro (EUR 11,050,440), through the issuance of:

- (i) one hundred ten million three hundred ordinary shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (ii) one hundred ten million three hundred class A shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (iii) one hundred ten million three hundred class B shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (iv) one hundred ten million three hundred class C shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (v) one hundred ten million three hundred class D shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (vi) one hundred ten million three hundred class E shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (vii) one hundred ten million three hundred class F shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (viii) one hundred ten million three hundred class G shares of the Company; sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (ix) one hundred ten million three hundred class H shares of the Company; and sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
  - (x) one hundred ten million three hundred class I shares of the Company, sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) new
- all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder further resolves to acknowledge and approve the contribution of an aggregate amount of ninety-nine million two hundred eighty-five thousand twenty-one Euro (EUR 99,285,021) to the credit of the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for:

- (i) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) ordinary shares of the Company;

(ii) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class A shares of the Company;

(iii) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class B shares of the Company;

(iv) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class C shares of the Company;

(v) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class D shares of the Company;

(vi) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class E shares of the Company;

(vii) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class F shares of the Company;

(viii) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class G shares of the Company;

(ix) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class H shares of the Company; and

(x) one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety (110,316,690) class I shares of the Company,

all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, representing an aggregate subscription price of one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety Euro (EUR 110,316,690) out of which an amount of eleven million thirty-one thousand six hundred sixty-nine Euro (EUR 11,031,669) shall be allocated to the credit of the Company's share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) and an amount of ninety-nine million two hundred eighty-five thousand twenty-one Euro (EUR 99,285,021) shall be allocated to the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 -Prime d'émission).

The amount of eleven million thirty-one thousand six hundred sixty-nine Euro (EUR 11,031,669) which shall be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company and the amount of ninety-nine million two hundred eighty-five thousand twenty-one Euro (EUR 99,285,021) which shall be allocated to the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), representing together an aggregate amount of one hundred ten million three hundred sixteen thousand six hundred ninety Euro (EUR 110,316,690), are at the free disposal of the Company, as it has been certified according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of eleven million fifty thousand four hundred forty Euro (EUR 11,050,440) is entirely held by the Sole Shareholder and is represented as follows:

(i) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) ordinary shares of the Company;

(ii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class A shares of the Company;

(iii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class B shares of the Company;

(iv) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class C shares of the Company;

(v) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class D shares of the Company;

(vi) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class E shares of the Company;

(vii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class F shares of the Company;

(viii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class G shares of the Company;

(ix) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class H shares of the Company;

and

(x) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class I shares of the Company,

all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall now read as follows:

#### **" Art. 6.**

##### **6.1 Outstanding share capital**

The share capital of the Company is set at eleven million fifty thousand four hundred forty Euro (EUR 11,050,440) represented by one billion one hundred five million forty-four thousand (1,105,044,000) shares (each a Share" and collectively the "Shares"), with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, divided into:

- (i) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares");
- (ii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class A shares of the Company (the "Class A Shares");
- (iii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class B shares of the Company (the "Class B Shares");
- (iv) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class C shares of the Company (the "Class C Shares");
- (v) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class D shares of the Company (the "Class D Shares");
- (vi) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class E shares of the Company (the "Class E Shares");
- (vii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class F shares of the Company (the "Class F Shares");
- (viii) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class G shares of the Company (the "Class G Shares");
- (ix) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class H shares of the Company (the "Class H Shares"); and
- (x) one hundred ten million five hundred four thousand four hundred (110,504,400) class I shares of the Company (the "Class I Shares");

with such rights and obligations as set out in these Articles.

## 6.2 Redemption of shares

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Shares;
- (ii) Class H Shares;
- (iii) Class G Shares;
- (iv) Class F Shares;
- (v) Class E Shares;
- (vi) Class D Shares;
- (vii) Class C Shares;
- (viii) Class B Shares;
- (ix) Class A Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of shareholders of the Company, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled."

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 of these Articles in any year in which the general meeting of shareholders of the Company resolves to make any distribution of dividends."

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles which shall now read as follows:

### " **Art. 18.**

18.1 From the Company's annual net profits, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the Legal Reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

18.3 In case of a share capital reduction, the Legal Reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.4 The shareholders of the Company shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- (i) The holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- (ii) The holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- (iii) The holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- (iv) The holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- (v) The holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- (vi) The holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- (vii) The holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- (viii) The holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- (ix) The holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares, and then,
- (x) The holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

18.6 Should the whole last outstanding class of shares (by reversal alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of any contemplated distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the immediately preceding last outstanding class of shares in reversal alphabetical order (e.g. initially the Class H Shares).

18.7 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in full compliance with the foregoing provisions, the manager(s) of the Company may pay out an advance payment on dividends to the shareholders of the Company. The manager(s) of the Company shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

The Sole Shareholder resolves to amend article 20 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 20.** The Company may be dissolved and put into liquidation only by a resolution of the shareholders of the Company adopted by all shareholders of the Company at a general meeting.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) of the Company or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s) of the Company who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 18 of the Articles."

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 22 in the Articles which shall read as follows:

" **Art. 20.** Unless expressly stated or where the context requires otherwise:

Available Amount means the total amount of net profits attributable to the Classes of Shares as determined in accordance with article 18.5 of the Articles (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled



L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg; and

Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers of the Company taking and approved by the general meeting of shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième (25<sup>ème</sup>) jour d'octobre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171719 (la Société).

La Société a été constituée le 21 septembre 2012 suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Samen, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2620 du 23 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner précité, en date du 17 janvier 2013 et publié au Mémorial numéro 1031 du 30 avril 2013.

#### A COMPARU:

Pamplona Capital Partners III LP, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, et immatriculé auprès du Registrar of exempted limited partnerships sous le numéro d'immatriculation QH-49170 (l'Associé Unique), agissant autravers de son associé commandité (general partner) Pamplona Equity Advisors III Ltd, une société (limited company) constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) sous le numéro d'immatriculation QH-257538,

ci-après dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Marie Arnaud, avocat, ayant son domicile professionnel sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'ensemble des un million huit cent soixante-dix-sept mille cent (1.877.100) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à dix-huit mille sept cent soixante-et-onze Euros (EUR 18.771), sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur tous les points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. L'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour reproduit ci-après (l'Ordre du Jour):

(1) Création de dix (10) nouvelles catégories de parts sociales ordinaires de la Société, étant respectivement les parts sociales ordinaires de la Société, les parts sociales de catégorie A de la Société, les parts sociales de catégorie B de la Société, les parts sociales de catégorie C de la Société, les parts sociales de catégorie D de la Société, les parts sociales de catégorie E de la Société, les parts sociales de catégorie F de la Société, les parts sociales de catégorie G de la Société, les parts sociales de catégorie H de la Société et les parts sociales de catégorie I de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et la conversion des un million huit cent soixante-dix-sept mille cent (1.877.100) parts sociales de la Société existantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, en cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales ordinaires de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie A de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie B de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie C de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie D de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie E de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie F de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie G de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie H de la Société, et cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie I de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune;

(2) Augmentation des fonds propres de la Société d'un montant total de cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 110.316.690) en numéraire, duquel (i) un montant total de onze millions trente-et-un mille Euros (EUR 11.031.669) sera employé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société afin de porter son montant actuel de dix-huit mille sept cent soixante-et-onze Euros (EUR 18.771), représenté par cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales ordinaires de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie A de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie B de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie C de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie D de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie E de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie F de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie G de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie H de la Société, et cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie I de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un nouveau montant de onze millions cinquante mille quatre cent quarante Euros (EUR 11.050.440), par l'émission de cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie E de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie G de la Société, cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie H de la Société, et cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et (ii) un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille vingt-et-un Euros (EUR 99.285.021) sera apporté au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(3) Décision de modifier les articles 6, 8, 18 et 20 des statuts de la Société et d'insérer un nouvel article 22 dans lesdits statuts de la Société, à l'effet de, inter alia, refléter (i) la création de nouvelles catégories de parts sociales de la Société et l'augmentation du capital social de la Société envisagées dans les points ci-dessus, et (ii) certains ajustements requis concernant la distribution des profits; et

(4) Divers.

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales ordinaires de la Société, étant respectivement les parts sociales ordinaires de la Société, les parts sociales de catégorie A de la Société, les parts sociales

de catégorie B de la Société, les parts sociales de catégorie C de la Société, les parts sociales de catégorie D de la Société, les parts sociales de catégorie E de la Société, les parts sociales de catégorie F de la Société, les parts sociales de catégorie G de la Société, les parts sociales de catégorie H de la Société, et les parts sociales de catégorie I de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

L'Associé Unique décide en outre de convertir les un million huit cent soixante-dix-sept mille cent (1.877.100) parts sociales de la Société existantes, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, en:

- (i) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales ordinaires de la Société;
  - (ii) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie A de la Société;
  - (iii) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie B de la Société;
  - (iv) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie C de la Société;
  - (v) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie D de la Société;
  - (vi) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie E de la Société;
  - (vii) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie F de la Société;
  - (viii) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie G de la Société;
  - (ix) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie H de la Société; et
  - (x) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie I de la Société,
- ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de onze millions trente-et-un mille Euros (EUR 11.031.669) à l'effet de le porter de son montant actuel de dix-huit mille sept cent soixante-et-onze Euros (EUR 18.771), représenté par (i) cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales ordinaires de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie A de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie B de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie C de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie D de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie E de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie F de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie G de la Société, cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie H de la Société, et cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix (187.710) parts sociales de catégorie I de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un nouveau montant de onze millions cinquante mille quatre cent quarante Euros (EUR 11.050.440), par voie d'émission de:

- (i) cent dix millions trois cent seize mille sociales ordinaires de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (ii) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie A de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (iii) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie B de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (iv) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie C de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (v) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie D de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (vi) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie E de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (vii) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie F de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (viii) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie G de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (ix) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie H de la Société; et six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
  - (x) cent dix millions trois cent seize mille sociales de catégorie I de la Société; six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) nouvelles parts
- ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

L'Associé Unique décide en outre de constater et approuver l'apport d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille vingt-et-un Euros (EUR 99.285.021) au crédit du compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrit expressément à:

- (i) cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales ordinaires de la Société;
- (ii) cent dix millions trois cent catégorie A de la Société; seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de
- (iii) cent dix millions trois cent catégorie B de la Société; seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de
- (iv) cent dix millions trois cent catégorie C de la Société; seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de
- (v) cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de catégorie D de la Société;
- (vi) cent dix millions trois cent catégorie E de la Société; seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de
- (vii) cent dix millions trois cent catégorie F de la Société; seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de
- (viii) cent dix millions trois cent catégorie G de la Société; seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de
- (ix) cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de catégorie H de la Société; et
- (x) cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix (110.316.690) parts sociales de catégorie I de la Société;

ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant un prix total de souscription de cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 110.316.690) duquel un montant de onze millions trente-et-un mille Euros (EUR 11.031.669) sera alloué au capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille vingt-et-un Euros (EUR 99.285.021) sera alloué au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

Le montant de onze millions trente-et-un mille Euros (EUR 11.031.669) qui devra être alloué à l'augmentation du capital social de la Société et le montant de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille vingt-et-un Euros (EUR 99.285.021) qui devra être alloué au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission), représentant conjointement un montant total de cent dix millions trois cent seize mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 110.316.690), sont à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée ci-dessus, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société, dont le montant total s'élève désormais à onze millions cinquante mille quatre cent quarante Euros (EUR 11.050.440), est entièrement détenu par l'Associé Unique et représenté comme suit:

- (i) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales ordinaires de la Société;
  - (ii) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie A de la
  - (iii) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie B de la
  - (iv) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie C de la
  - (v) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie D de la
  - (vi) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie E de la
  - (vii) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie F de la
  - (viii) cent dix millions Société; cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie G de la
  - (ix) cent dix millions Société; et cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie H de la
  - (x) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie I de la
- ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. 6.

##### 6.1 Capital social émis

Le capital social de la Société s'élève à onze millions cinquante mille quatre cent quarante Euros (EUR 11.050.440) représenté par un milliard cent cinq millions quarante-quatre mille (1,105,044,000) parts sociales (chacune une «part sociale» et ensemble les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, réparties en:

- (i) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales ordinaires de la Société (les «Parts Sociales Ordinaires»),
  - (ii) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie A de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
  - (iii) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie B de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
  - (iv) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie C de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
  - (v) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie D de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
  - (vi) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie E de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
  - (vii) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie F de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
  - (viii) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie G de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
  - (ix) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie H de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie H»), et
  - (x) cent dix millions cinq cent quatre mille quatre cents (110.504.400) parts sociales de catégorie I de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

## 6.2 Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par voie d'annulation de la totalité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie I ;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie H ;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie G ;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie F ;
- (v) Parts Sociales de Catégorie E ;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie D ;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie C ;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie B ;
- (ix) Parts Sociales de Catégorie A.

En cas de réduction de capital par rachat et annulation de l'une quelconque des Catégories de Parts Sociales (suivant l'ordre mentionné ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs porteurs (proportionnellement à leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales) à la partie du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales détenue par eux et annulée.»

L'Associé Unique décide en outre de modifier l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer seront déterminés conformément à l'article 18 des présents Statuts pour tout exercice pour lequel l'assemblée générale des associés de la Société décide de procéder à une distribution de dividendes.»

L'Associé unique décide de modifier l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

### « Art. 18.

18.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale de la Société (la Réserve Légale). Ce prélèvement cesse d'être impératif dès lors que et pour autant que le montant total de la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Les sommes apportées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la Réserve Légale, si l'associé apporteur consent à une telle affectation.

18.3 En cas de réduction du capital social, la Réserve Légale peut être réduite en proportion afin de ne pas excéder dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.4 Les associés de la Société déterminent la répartition du solde du bénéfice annuel net. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, d'allouer le solde à un compte de réserve ou de le reporter à nouveau conformément aux dispositions légales applicables.

18.5 Pour tout exercice pour lequel la Société décide de réaliser une distribution de dividendes, prélevés des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, en ce compris toute prime d'émission éventuelle, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux, ensuite,

(ii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, ensuite,

(iii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux, ensuite,

(iv) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux, ensuite,

(v) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux, ensuite,

(vi) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, ensuite,

(vii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, ensuite,

(viii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux, ensuite,

(ix) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H sont en droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux, et ensuite,

(x) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I sont en droit de recevoir le solde restant de toute distribution de dividendes.

18.6 Dans le cas où l'intégralité de la dernière catégorie de parts sociales restante (par ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie I) ont été annulées suite à leur rachat ou de toute autre manière au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être affecté à la dernière catégorie de parts sociales restante immédiatement précédente (par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

18.7 Sous réserve des conditions (le cas échéant) prévues par la Loi de 1915 et conformément aux stipulations qui précèdent, le/les gérant(s) de la Société pourra/pourront fixer le montant et la date du paiement de tout paiement anticipé.»

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** La Société ne pourra être dissoute et placée en liquidation que par une décision des associés de la Société approuvée par tous les associés de la Société lors d'une assemblée générale.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le/les gérant(s) de la Société ou par toute autre personne (qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale) désignée par le/les associé(s) de la Société qui en détermineront les pouvoirs ainsi que la rémunération.

Après paiement de l'ensemble des dettes et frais de la Société, en ce compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux associés de la Société, de manière à atteindre au total le même résultat que par les règles de distribution prévues pour les dividendes à l'article 18 des Statuts.»

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 22 dans les Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22.** Sauf indication expresse ou lorsque le contexte l'exige autrement:

Catégorie de Parts Sociales signifie une catégorie entière de Parts Sociales de la Société;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée;

Date des Comptes Intérimaires signifie la date non antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales;

Lois signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets attribuables aux Catégories de Parts Sociales, tel que déterminé conformément à l'article 18.5 des Statuts (en ce compris les bénéfices reportés), augmenté (i) des réserves librement distribuables (en ce compris afin d'éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales pouvant être rachetée/annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve (s) conformément aux exigences des Lois ou des Statuts, chaque fois telles que déterminées dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Pour lequel:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (en ce compris la réserve de prime d'émission)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts Sociales annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme placée en réserve conformément aux dispositions légales et aux Statuts.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera le Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée, sauf en cas de décision contraire de l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible;

Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales en cause dans cette Catégorie de Parts Sociales.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14146.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165061/695.

(130201693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

### **Königlich-Sächsisches Wein und Sektcontor S.A. Lux. Dr. Albert Prinz von Sachsen, Herzog zu Sachsen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 40.263.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechszwanzigsten November.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Königlich-Sächsisches Wein und Sektcontor S.A. Lux. Dr. Albert Prinz von Sachsen, Herzog zu Sachsen", mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 40263 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit Amtssitz in Remich, am 11. Mai 1992, veröffentlicht im Memorial C Nummer 434 vom 29. September 1992.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Nathalie SARTOR, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in L-1628 Luxemburg, 27, rue des Glacis.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Frau Audrey GASPARD, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1628 Luxemburg, 27, rue des Glacis.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Entscheidung über die einvernehmliche Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung eines Liquidationsverwalters und Festlegung dessen Befugnisse.
3. Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, sowie die Aktieninhabertifikate, nachdem sie ne varietur durch den Versammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

III. Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfällig.

IV. Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

Nachdem die Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

*1. Beschluss*

Die Versammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

*2. Beschluss*

Als Liquidationsverwalter wird Herr Christian-Charles LAUER, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in L-1628 Luxemburg, 27, rue des Glacis ernannt.

Der Liquidationsverwalter hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Er verfügt über die Befugnisse welche in Artikel 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: SARTOR, GASPARD, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/11/2013. Relation: EAC/2013/15431. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04/12/2013.

Référence de publication: 2013169024/53.

(130206075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**LDL Connect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafébruch.

R.C.S. Luxembourg B 140.529.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176945/9.

(130216278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.